

Estelle Lowry : « Nous voulons mettre la création au cœur de la société »

Deux ans après la création de la Maison de la Musique Contemporaine (MMC), Estelle Lowry, sa directrice, revient sur les actions menées en faveur de la création. Entretien.



Estelle Lowry, directrice de la Maison de la Musique contemporaine, revient sur les actions menées en faveur de la création. (Dominic Bajard)

Le 15 juillet 2022, la MMC fêtera son deuxième anniversaire. Quel bilan faites-vous de ces deux années ? Quels ont été les apports de la fusion entre les trois anciennes entités, le Centre de Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC), Musique Française d’Aujourd’hui (MFA) et de Musique Nouvelle en Liberté (MNL) ?

Estelle Lowry : La fusion nous a permis de renforcer le soutien que nous apportions aux porteurs de projet. Nous les conseillons et les accompagnons tous, même ceux auxquels nous ne versons pas d’aides financières. C’est un axe qui nous tient particulièrement à cœur. Nous aidons les porteurs de projet à créer des actions de médiation, à s’adresser aux programmeurs, à structurer leurs projets... C’était un vrai choix d’avoir cette dimension humaine. Auparavant, nous n’avions pas assez de personnes pour réaliser ce travail à si grande échelle. À présent, la MMC a un pôle "Accompagnement et services aux professionnels" avec trois salariés qui sont dédiés à ces questions. Souvent, les porteurs de projet sont dispatchés partout en France et parfois assez isolés. Ils ont du mal à avoir une connaissance globale du secteur, notamment depuis les différentes réformes (Spedidam, Sacem, etc.). Notre travail est de leur faire gagner un peu de temps. Mais nous ne

sommes pas des prescripteurs. Nous n'intervenons pas sur les choix artistiques. Nous faisons également le relai avec le Centre national de la musique (CNM), notamment, en ce qui concerne la bourse aux auteurs compositeurs. Nous incitons nos interlocuteurs à demander les aides auxquelles ils ont droit.

D'autant plus que le monde de la musique contemporaine a fortement évolué ces dernières années...

E L : Le métier de compositeur n'est plus du tout le même qu'avant. On lui demande de plus en plus d'être un entrepreneur. Nous voulons accompagner ceux qui le souhaitent à faire face à ces changements.

La MMC compte également développer ses actions en termes de formation...

E L : Nous avons créé une académie de médiation – qui s'adresse aussi bien à des élèves du CNSM qu'à des étudiants en master de médiation à la Sorbonne – pour former de futurs médiateurs. Il s'agit pour l'instant d'un stage mais nous souhaitons, à l'avenir, créer une certification. Notre but est de développer et de professionnaliser ce volet pour pouvoir notamment nous adresser à des scènes nationales. Nous nous sommes rendu compte que, très souvent, c'est le manque de formation qui freine les salles à programmer de la musique contemporaine. Ces formations, qui s'adresseraient principalement aux responsables de l'action culturelle ou des relations avec le public, leur permettraient de développer un corpus de ressources, d'être à l'aise avec le répertoire et de savoir le présenter de plusieurs façons au public...

Quels liens avez-vous développés avec le CNM ?

E L : Il y a plusieurs terrains sur lesquels nous collaborons et, parmi eux, figure celui des aides. La MMC se concentre sur la prise de risque artistique (les coûts de plateau, etc.) et nos aides sont spécifiques à la musique contemporaine alors qu'au CNM, ce sont des aides que l'on pourrait qualifier de structurelles. C'est notamment pour cela que nos approches peuvent être complémentaires. Par ailleurs, en termes d'information et de conseil, le CNM et la MMC redirigent leurs interlocuteurs l'un vers l'autre. Il y a une transmission d'informations totalement transversale. La MMC souhaite également, à l'avenir, développer ses actions d'observation : dans la musique contemporaine, nous manquons de ressources et nous voudrions co-réaliser des études beaucoup plus vastes avec l'observatoire du CNM, que nous allons alimenter en données dès cette année.

Quel impact a eu la crise sanitaire sur le monde de la musique contemporaine ?

E L : Je crois que cette période de pandémie a été propice à la réflexion. Nous étions tous cloîtrés chez nous, donc nous regardions beaucoup de choses. Cela a donné envie à de nombreux artistes d'expérimenter. Beaucoup de nouveaux projets ont émergé avec, par exemple, des compositeurs qui ont eu envie d'inclure plus de scénographie dans leur travail. Nous avons observé une augmentation des projets pluridisciplinaires qui, pour moi, est une des solutions pour faire rentrer la musique contemporaine dans les programmations. C'est une manière de proposer aux programmeurs des objets qui leur correspondent davantage et cela va aussi avec la volonté de toucher un public

différent et d'apporter un autre regard sur la création. À ce titre, nous avons mis en place une aide spécifique dédiée aux projets musicaux et pluridisciplinaires. Les difficultés liées à la diffusion se sont accentuées avec la crise parce que de nombreux projets de création, qui avaient été déprogrammés, n'ont pas été reprogrammés. Alors, en cette période, où la reprise économique n'est pas évidente, nous voulions trouver un moyen d'accompagner financièrement et humainement les porteurs de projet.

Le fonds du CDMC, qui comporte des partitions, des enregistrements, des correspondances... a été déposé à la médiathèque du CNSM, avec lequel vous avez créé un partenariat. Qu'est-ce que cela a apporté ?

E L : Auparavant, le fonds était accessible au public mais pas de manière spontanée : toutes les demandes devaient se faire par téléphone et je pense que cela représentait un frein important. Pour nous, c'était une très grande joie de lui trouver un lieu d'accueil. La médiathèque, bien qu'elle se trouve dans le conservatoire, est quand même un lieu public. N'importe qui peut s'y rendre. Quelques jours après le transfert, nous recevions déjà des demandes de prêt. Il y a plus de 20 000 ressources qui ont été compilées pendant près de 40 ans. Ce n'est pas rien ! Le transfert de ces ressources a permis d'en faciliter l'accès. À l'avenir, nous envisageons de créer un fonds mobile de prêt à destination des conservatoires.

L'une des missions de la MMC est de soutenir le travail des compositrices. Qu'avez-vous mis en place en ce sens ?

E L : Nous avons notamment créé un partenariat avec l'association Présence compositrices, à l'origine de la base de données "Demandez à Clara", qui recense des œuvres, des informations biographiques et historiques de compositrices. Nous nous sommes également penchés sur la question du recensement : nous avons une chargée de veille qui scrute tout ! Par ailleurs, nous sommes en train d'établir un partenariat avec l'Orchestre de chambre de Paris qui a mis en place une académie pour les compositrices. Nous allons accompagner ces dernières en termes de médiation, s'inscrire dans leurs projets mais aussi les suivre dans leurs études, leur proposer un accompagnement professionnel, les aider à trouver un éditeur... La MMC a également fait voter l'éga-conditionnalité : nous n'accompagnons pas de projets où les femmes sont invisibles. Nous voulons proposer au public des choses qui sont représentatives de la société.

À présent, quels sont les enjeux de la MMC ?

E L : L'un des enjeux de la MMC est de rassembler les acteurs dédiés à la création, de parler de la création au sens très large et un peu moins sectorisé. Nous voulons mettre la création musicale au cœur de la société. C'est un secteur très dynamique mais il y a vraiment un problème d'invisibilité. Un de nos autres enjeux est de sensibiliser le public à la création et de lui donner la possibilité de se sentir acteur. En somme, de la rendre accessible.